

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » SPLAAD - Rapport annuel des élus mandataires à la Collectivité**

Monsieur PRIBETICH expose :

La SPLAAD, Société Publique Locale, a pour objet de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Pour mémoire, la Ville de Dijon détient à ce jour 300 actions au capital social de la SPLAAD, d'une valeur nominale de 1.000 euros.

Sur l'exercice ouvert du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020, les représentants permanents de la Ville de Dijon au Conseil d'Administration de la SPLAAD sont :

Madame Danielle JUBAN

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces représentants permanents doivent rendre compte de leurs missions à l'assemblée délibérante de leur Collectivité au moins une fois par an.

C'est dans ce cadre que les représentants permanents sus désignées ont l'honneur de soumettre à votre appréciation un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD, clos au 31 décembre 2020 et approuvé par son Assemblée Générale Ordinaire le 24 juin 2021.

Sont à relever, en particulier :

- le changement de la date de clôture de l'exercice comptable. Initialement calé sur une année sociale allant du 1er juillet au 30 juin, l'exercice de la Société correspond désormais à l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, permettant ainsi de le faire coïncider avec l'exercice comptable de ses collectivités actionnaires.

- le nouveau mandat de Président du Conseil d'Administration confié à Monsieur Pierre PRIBETICH et de Vice-Président du Conseil d'Administration confié à Monsieur Dominique GRIMPRET, mandats ratifiés par le Conseil d'Administration du 8 octobre 2020, la suite du conseil métropolitain du 17 septembre 2020.

Le rapport énumère également la date et l'objet des différentes réunions du Comité de Contrôle Stratégique et de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour mémoire, 20 conventions de prestations intégrées (CPI) et 14 mandats sont gérés par la SPLAAD. Aucune nouvelle CPI n'a été notifiée au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ; la CPI concernant la construction de la légumerie, conclue avec Dijon Métropole, a été notifiée hors exercice.

Les comptes annuels de la société font apparaître un résultat net de 492 637 €.

Les représentants permanents de la Ville de Dijon se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information et notamment pour vous transmettre le rapport de gestion et les comptes détaillés de la Société.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Approuver le rapport annuel des élus mandataires de Dijon Métropole portant sur l'exercice de la SPLAAD clos au 31 décembre 2020 ;

2 – Donner quitus de leurs missions pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 aux élus mandataires siégeant au Conseil d'Administration de la Société,

Madame Danielle JUBAN

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**